

Neerinckx Timmy

Van: ConsCom FDFBSA <conscomfdfbsa@gmail.com>
Verzonden: zondag 19 januari 2014 0:22
Aan: Secrétariat communal (AC-BERCHEM); Dupont Monique
Onderwerp: Interpellation Conseil du 23 janvier

A l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins

Avenue Roi Albert 33
1082 Berchem-Sainte-Agathe

Concerne : - Impact de l'obligation de payer aux policiers des arriérés de pécules de vacances A la mi-décembre, le Conseil d'Etat a rendu un arrêt qui a comme conséquence l'obligation de payer à tous les policiers, à partir de 2009, un pécule de vacances non pas de 65 % mais de 92 % du salaire (l'arrêté royal fixant le passage p^{ro}gressif de 65 à 92 % à partir de 2009 ayant été annulé). Quelles sont les conséquences budgétaires pour la commune? En clair, quelle somme devra payer la commune en sus de la dotation de police à la zone et comment les moyens budgétaires vont-ils être trouvés ?

Nicolas Stassen
Conseiller communal
0496471061